

25/09/2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 septembre 2023 à 17h00. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents à cette séance :

Monsieur le maire :	Eugène Gagné
Madame la conseillère :	Renée Montgrain
Messieurs les conseillers :	Pierre Bergeron Olivier Paiement Daniel Groleau Denis Rondeau

Le conseiller Daniel Sabourin est absent.
Le conseiller Denis Rondeau est arrivé à 17h02.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, Madame Josée Bolduc, greffière-trésorière agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, Eugène Gagné, accueille et félicite Mme Renée Montgrain qui a été élue par acclamation au poste de conseillère du district n°5, le 22 septembre 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 17h00 et présente l'ordre du jour. Il avise le conseil, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, que les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

2. CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Eugène Gagné fait lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1
4. Autorisation de signature – Entente de service 9-1-1 de prochaine génération – Bell Canada
5. Attribution du contrat pour la vidange de boues de l'étang n°3, secteur Weedon et l'étang n°2, secteur Saint-Gérard
6. Abri en bois massif – Service d'ingénierie
7. Fonds régions et ruralité volet 4 – Soutien à la vitalisation
8. Période de questions
7. Levée de la séance

3. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1

Règlement n°2023-121 modifiant le règlement n°2009-007 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

2023-176

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n°2009-007 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le règlement n°2009-007 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

3. Le montant de la taxe indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

4. Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,05\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,05\$.

5. Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

6. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

ADOPTÉE

4. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION – BELL CANADA

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 modifie sa plateforme technologique pour ses services ;

CONSIDÉRANT QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) remplace le service actuel 9-1-1 évolué (E9-1-1) ;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de la nouvelle technologie, une nouvelle entente de service 9-1-1 doit être conclue avec Bell Canada ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-177

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long ;

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Bolduc, directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente de service 9-1-1 de prochaine génération avec Bell Canada.

ADOPTÉE

5. ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DE BOUES DE L'ÉTANG N°3, SECTEUR WEEDON ET L'ÉTANG N°2, SECTEUR SAINT-GÉRARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro 2023-09 pour la vidange de boues de l'étang n°3 et l'étang n°2 ;

CONSIDÉRANT QU' une soumission concernant ces appels d'offres fut ouverte, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 21 septembre 2023 à 14h05 à l'hôtel de ville de la Municipalité de Weedon ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-178

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission suivante a été reçue, à savoir :

Soumissionnaire	Prix / avant taxes
GFL Environmental Services inc.	102 765,00\$

QUE le conseil octroi le contrat pour la vidange de boues de l'étang n°3, secteur Weedon et de l'étang n°2, secteur Saint-Gérard à **GFL Environmental Services inc.** au coût de **102 765,00 \$** excluant les taxes ;

QUE les fonds pour le paiement de la vidange seront pris dans le surplus accumulé.

QUE les modalités de remboursement sont à déterminer.

ADOPTÉE

6 ABRI EN BOIS MASSIF – SERVICE D'INGÉNIERIE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter un projet relatif à la construction d'un abri en bois massif au Fonds régions et ruralité volet 2 et volet 4 ;

ATTENDU QUE pour préparer le projet et obtenir les plans pour procéder à un appel d'offres, les services d'une firme en ingénierie doivent être retenus ;

EN CONSÉQUENCE,

2023-179

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les services du bureau d'ingénierie BIGIS Experts-conseils inc. soient retenus pour concevoir et mettre en plan le projet d'abri en bois massif, le tout tel que présenté dans leur offre de services datés du 7 août 2023 ;

QUE les fonds qui serviront au paiement du contrat évalué à 15 200\$ plus taxes pour la réalisation du mandat et à 2 280\$ plus taxes en frais de contingences et imprévus seront à même le fonds réservés – parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

7 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide d'accompagnement – APPEL de projets du Fond régions et ruralité soutien à la vitalisation ;

ATTENDU QUE la municipalité de Weedon désire présenter un projet de surface multisports, secteur Saint-Gérard dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

2023-180

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Renée Montgrain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de Weedon s'engage à participer au projet de surface multisports, secteur Saint-Gérard et à assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil autorise madame Josée Bolduc, directrice générale, greffière-trésorière à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projets et est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (exclusivement à l'ordre du jour)

- Aucune question

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-181

À 17h08, la conseillère Renée Montgrain propose la fin de cette séance extraordinaire.

Eugène Gagné,
Maire

Josée Bolduc
Greffière-trésorière adjointe

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe